

**Approbation des financements des congrès
étudiants du Premier Cri (novembre 2025), de
l'AGEMP, de l'AEST CORPO et de UP'S**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 02 décembre 2025**

Délibération 2025/12/CFVU – 168

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les financements des congrès étudiants du Premier Cri (novembre 2025), de l'AGEMP, de l'AEST CORPO et de UP'S.

Toulouse, le 02 décembre 2025

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 2
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

CONGRÈS Etudiant 2025/2026

Projet Association Etudiante

PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet : Conseil d'Administration organisé en collaboration avec l'ANESF

Date(s) de l'évènement : du 21 au 23 novembre 2025

Horaires de l'évènement : Du vendredi 21 novembre à 18h au dimanche 23 novembre à 15h

Lieu de l'évènement : Université de Toulouse, Toulouse, Haute-Garonne

Description du projet (thématique, objectifs, retombées sur la communauté étudiante, partenariats, évènement annuel, etc.) :

L'objectif principal est de permettre l'organisation du Conseil d'Administration (CA) de l'ANESF (Association Nationale des Etudiant· e· s Sages-Femmes) à Toulouse, porté par l'association étudiante Le Premier Cri. Cet événement vise à rassembler des représentant· e· s des différentes associations étudiantes de sages-femmes de France afin de favoriser l'échange, la formation associative, la réflexion commune et la prise de décisions sur les orientations nationales de l'ANESF.

Il s'agit d'un moment clé pour la vie associative et pour la représentation nationale des étudiant· e· s sages-femmes, garantissant une meilleure coordination, une plus grande cohésion et une défense renforcée de leurs droits et intérêts.

Description détaillée du projet :

Le Conseil d'Administration (CA) de l'ANESF est une rencontre nationale qui réunit, cinq fois par an, les trente-trois associations locales d'étudiant· e· s sages-femmes afin de travailler collectivement sur :

- La représentation nationale des étudiant· e· s sages-femmes auprès des instances publiques et professionnelles ;
- La réflexion sur les problématiques actuelles de la formation en maïeutique (conditions d'études, stages, réforme des études, reconnaissance professionnelle, etc.) ;
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre associations étudiantes ;

- La prise de décisions collectives sur les orientations stratégiques et projets de l'ANESF.

L'événement organisé à Toulouse par le Premier Cri se déroulera du 21 au 23 novembre 2025 et accueillera environ quatre-vingts participant·e·s venant de toute la France. Il comprendra :

- Des temps de travail en assemblée plénière (présentation des rapports, votes, orientations) ;
- Des ateliers et formations pour renforcer les compétences associatives des participant·e·s (gestion associative, communication, santé mentale étudiante, etc.) ;
- Des moments de cohésion et d'échanges informels favorisant le réseau national ;
- Une valorisation de la ville et de l'école de Toulouse en tant que lieu d'accueil.

Le CA constitue donc un temps fort de démocratie interne et de formation des futur·e·s professionnel·le·s de santé, qui acquièrent à travers l'associatif des compétences transversales utiles à leur avenir (prise de parole, gestion de projet, travail en équipe).

Public cible (interne à l'association, projet de filière/promo, étudiants composante, étudiants UT, etc.) :

Les personnes cibles par ce projet sont les membres du bureau du Premier Cri (organisateur·ice·s de l'événement), les étudiant·e·s sages-femmes de Toulouse, les étudiant·e·s de l'université de Toulouse qui pourront s'ils le souhaitent être bénévoles durant l'événement et participer aux moments de cohésion. Ainsi que les administrateur·ice·s des associations étudiantes locales sages-femmes de toute la France.

Nombre de participants attendus : 80 participant·e·s

Prix d'entrée pour les participants : 25€

Montant total du projet : 5 938€

Montant demandé au CA : 2 400€

INFORMATIONS SUR LE PORTEUR DE PROJET

Nom de l'association : Le Premier Cri

Mail de contact de l'association : presidentlepremiercri@gmail.com

Nom Prénom du porteur de projet : STIRN Marie

Mail de contact du porteur de projet : presidentlepremiercri@gmail.com

Téléphone du porteur de projet : 06.52.32.84.90

Nombre de membres de l'association : 23 membres

DEPOT DU DOSSIER

Le Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire vous contactera pour un entretien destiné à s'assurer de la **bonne complétude et de l'éligibilité du dossier**. Des précisions ou pièces complémentaires pourront être demandées.

JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE (PAR MAIL EN PIECE JOINTE DANS UN DOSSIER ZIP) :

- **LE PRESENT DOCUMENT COMPLETE**
- **MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL** FOURNI PAR LE PASAAVU : EQUILIBRE ET FAISANT APPARAITRE EN SURLIGNE BLEU LES PRODUITS OU SERVICES DEMANDES A LA SUBVENTION DANS LES DEPENSES
- **1DEVIS DES PRODUITS OU SERVICES A SUBVENTIONNER + 1 DEVIS COMPARATIF SILE MONTANT DEPASSE 200€**
- **ATTESTATIONS DES FINANCEMENTS** DEJA OBTENUS OU ATTESTATION DES DEMANDES EN COURS POUR LE PROJET DEMANDE
- **DOCUMENTS ASSOCIATIFS** (si non déjà fournis) : LE DOSSIER ADMINISTRATIF DE L' ASSOCIATION DOIT ETRE A JOUR AVEC LA CHARTE DES ASSOCIATIONS SIGNEE 2025-2026, L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE 2025-2026 POUR LES EVENEMENTS PAR L'ASSOCIATION ORGANISES ET L'OCCUPATION D'UN LOCAL, LA CARTE ETUDIANTE DU OU DES PORTEURS DU PROJET 2025-2026, LA DERNIERE DECLARATION DU BUREAU EN PREFECTURE AVEC LES CARTES ETUDIANTES 2025-2026, LE RIB AU NOM DE L'ASSOCIATION.

Descriptif : la CFVU peut proposer 30€ de subvention par participant au congrès, qu'il soit étudiant UT ou non, à hauteur de 7000€ maximum pour le total de la subvention allouée.

Sont éligibles à la présentation du dossier en Conseil d'administration :

- Des projets déposés par des associations d'étudiants UT
- Des projets directement en lien avec un congrès de filière rattachée à UT
- Des projets bénéficiant d'un cofinancement

Les critères valorisés par le Conseil d'administration :

- Les dossiers ayant déjà obtenu un soutien financier ou en nature auprès d'autres structures ou partenaires
- Les retombées sur la vie étudiante de la filière concernée
- Le nombre d'étudiants UT engagés dans l'organisation du projet
- Le nombre d'étudiants UT participant au congrès
- La qualité de l'organisation du projet
- L'engagement dans une démarche de développement durable
- Le déroulement du projet préférentiellement sur les campus de l'université

Les critères d'exclusion du dispositif :

- **Dossiers incomplets**
- Manque de garanties/visibilité sur la faisabilité ou la soutenabilité du projet
- Projets déjà menés à la date de dépôt de la demande de subvention
- Projets dont le montant global de financement aurait déjà été obtenu au moyen de subventions pard'autres financeurs
- Projets autofinancés
- Projets de congrès qui ne concerne pas les filières UT

ENGAGEMENTS DU OU DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION

Durant la phase d'instruction du dossier le porteur du projet s'engage à :

- Transmettre, sur demande du Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire, toute information complémentaire concernant le projet.

En cas d'approbation du projet, le porteur du projet s'engage à :

- Avertir le pôle animation en cas de financement obtenu postérieurement à la décision de la commission.
- Mettre en oeuvre le projet, en associant les services concernés de l'université, tel que présenté dans le dossier soumis en CFVU
- Faire figurer sur l'ensemble des supports de communication, le logo de l'université (téléchargeable sur le site web)
- Faire valider les supports de communication par le Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire.
- Transmettre systématiquement un bilan moral et financier de réalisation du projet, au plus tard deux mois après la date de réalisation du projet.
- Rembourser les subventions qui n'auraient pas été utilisées.

En cas de non respect des engagements pris, la CFVU se réserve le droit de ne pas accorder de subvention pour des projets futurs.

Le ou la présidente de l'association atteste de la sincérité du budget prévisionnel présenté.

Nom prénom : STIRN Marie

Date et signature de la ou du président de l'association :

Fait le 15.10.2025



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

CONGRÈS Etudiant 2025/2026

Projet Association Etudiante

PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet : Week-end de formations de l'Association Générale Étudiante de Midi-Pyrénées (AGEMP)

Date(s) de l'évènement : 21, 22 & 23 novembre 2025.

Horaires de l'évènement : Vendredi 21 à 18h jusqu'au dimanche 23 à 16h

Lieu de l'évènement : Relais des 4 vents, 15 Av. de la Plage, 31250 Revel

Description du projet (thématique, objectifs, retombées sur la communauté étudiante, partenariats, évènement annuel, etc.) :

Le week-end de formation (WEF) de l'AGEMP est un moment structurant pour notre fédération. En effet, durant ce week-end, qui a systématiquement lieu en novembre puis en avril de chaque année, les étudiants associatifs ont l'occasion de monter en compétences pour se échanger, devenir expertEs dans leurs thématiques et répondre du mieux possible aux problématiques des étudiantEs du territoire.

Le WEF est un véritable lieu d'éducation populaire, avec la présence de formateurs et formatrices spécifiquement forméEs mais aussi issuEs d'associations et organismes invités et experts de leurs thématiques (RESES, CROUS...)

Le WEF s'articule autour de plusieurs temps :

- De la formation pour permettre l'autonomisation des associations en cette période de passation et d'arrivée de nombreuses personnes néophytes. Il existe 4 parcours de formation différents, en fonction des niveaux dont un formant les étudiantEs à être "Personnes de Confiance" en événement, c'est-à-dire personnes référentes dans la lutte contre les VSS, le harcèlement et à l'accompagnement à la santé mentale (Formation validée nationalement).
- A cela ajoutent des temps d'échange durant lesquels nous permettons à des étudiantEs de différentes filières, de différents établissements, de différentes villes de se rencontrer, d'échanger, de débattre et de sortir d'un isolement qui touche malheureusement trop souvent la jeunesse.
- Des activitéEs physiques et sportives adaptées aux capacités de chacunE permettront d'animer l'événement et de nouveau créer de la cohésion

DEPOT DU DOSSIER

Le Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire vous contactera pour un entretien destiné à s'assurer de la **bonne complétude et de l'éligibilité du dossier**. Des précisions ou pièces complémentaires pourront être demandées.

JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE (PAR MAIL EN PIECE JOINTE DANS UN DOSSIER ZIP) :

- LE PRESENT DOCUMENT COMPLETE
- MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL FOURNI PAR LE PASAAVU : EQUILIBRE ET FAISANT APPARAITRE EN SURLIGNE BLEU LES PRODUITS OU SERVICES DEMANDES A LA SUBVENTION DANS LES DEPENSES
- 1 DEVIS DES PRODUITS OU SERVICES A SUBVENTIONNER + 1 DEVIS COMPARATIF SI LE MONTANT DEPASSE 200€
- ATTESTATIONS DES FINANCEMENTS DEJA OBTENUS OU ATTESTATION DES DEMANDES EN COURS POUR LE PROJET DEMANDE
- DOCUMENTS ASSOCIATIFS (si non déjà fournis) : LE DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION DOIT ETRE A JOUR AVEC LA CHARTE DES ASSOCIATIONS SIGNEE 2025-2026, L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE 2025-2026 POUR LES EVENEMENTS PAR L'ASSOCIATION ORGANISES ET L'OCCUPATION D'UN LOCAL, LA CARTE ETUDIANTE DU OU DES PORTEURS DU PROJET 2025-2026, LA DERNIERE DECLARATION DU BUREAU EN PREFECTURE AVEC LES CARTES ETUDIANTES 2025-2026, LE RIB AU NOM DE L'ASSOCIATION.

Descriptif : la CFVU peut proposer 30€ de subvention par participant au congrès, qu'il soit étudiant UT ou non, à hauteur de 7000€ maximum pour le total de la subvention allouée.

Sont éligibles à la présentation du dossier en Conseil d'administration :

- Des projets déposés par des associations d'étudiants UT
- Des projets directement en lien avec un congrès de filière rattachée à UT
- Des projets bénéficiant d'un cofinancement

Les critères valorisés par le Conseil d'administration :

- Les dossiers ayant déjà obtenu un soutien financier ou en nature auprès d'autres structures ou partenaires
- Les retombées sur la vie étudiante de la filière concernée
- Le nombre d'étudiants UT engagés dans l'organisation du projet
- Le nombre d'étudiants UT participant au congrès
- La qualité de l'organisation du projet
- L'engagement dans une démarche de développement durable
- Le déroulement du projet préférentiellement sur les campus de l'université

Les critères d'exclusion du dispositif :

- **Dossiers incomplets**
- Manque de garanties/visibilité sur la faisabilité ou la soutenabilité du projet
- Projets déjà menés à la date de dépôt de la demande de subvention
- Projets dont le montant global de financement aurait déjà été obtenu au moyen de subventions par d'autres financeurs
- Projets autofinancés
- Projets de congrès qui ne concerne pas les filières UT

ENGAGEMENTS DU OU DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION

Durant la phase d'instruction du dossier le porteur du projet s'engage à :

- Transmettre, sur demande du Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire, toute information complémentaire concernant le projet.

En cas d'approbation du projet, le porteur du projet s'engage à :

- Avertir le pôle animation en cas de financement obtenu postérieurement à la décision de la commission.
- Mettre en oeuvre le projet, en associant les services concernés de l'université, tel que présenté dans le dossier soumis en CFVU
- Faire figurer sur l'ensemble des supports de communication, le logo de l'université (téléchargeable sur le site web)
- Faire valider les supports de communication par le Pôle animation, soutien aux associations et accompagnement de la vie universitaire.
- Transmettre systématiquement un bilan moral et financier de réalisation du projet, au plus tard deux mois après la date de réalisation du projet.
- Rembourser les subventions qui n'auraient pas été utilisées.

En cas de non respect des engagements pris, la CFVU se réserve le droit de ne pas accorder de subvention pour des projets futurs.

Le ou la présidente de l'association atteste de la sincérité du budget prévisionnel présenté.

Nom prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date et signature de la ou du président de l'association :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

CONGRÈS Etudiant 2025/2026

Projet Association Etudiante

PRESENTATION DU PROJET

Intitulé du projet : 116ème congrès associatif de la FNEB

Date(s) de l'évènement : 06/03/2026 au 08/03/2026

Horaires de l'évènement : 12h le 06/03/2026 jusqu'à 12h le 08/03/2026

Lieu de l'évènement : Domaine de Peyreguilhot 2350 route de Grateloup 47260 LAPARDE

Description du projet (thématique, objectifs, retombées sur la communauté étudiante, partenariats, évènement annuel, etc.) :

Congrès associatif de formation organisé par l'Association des Etudiants en Sciences de Toulouse-Corpo Science et l'Union des Parcours Spéciaux.

L'objectif est de former des membres associatifs issus de plusieurs associations étudiantes en sciences venues des quatre coins de la France, afin d'améliorer la qualité des événements organisés par ces structures.

Cet événement a été créé par la FNEB (Fédération nationale des étudiants en sciences exactes, techniques et naturelles) et se tient trois fois par an. Il est constitué de formations tous niveaux sur l'associatif ainsi que d'une plénière sur l'actualité scientifique et étudiante.

Nous demandons à être financés à hauteur de 1200 euros ce qui représente la part utilisée pour les étudiants de l'UT.

Public cible (interne à l'association, projet de filière/promo, étudiants composante, étudiants UT, etc.) :
Le public ciblé est les membres actifs des associations participantes au congrès.

Nombre de participants attendus : 120 personnes

Prix d'entrée pour les participants : 30 € (pour les personnes non étudiant à l'UT (soit 80 personnes))

Montant total du projet : 4155,65€

Montant demandé au CA : 1200 € (1041,33€ pour le lieu, soit le pourcentage des étudiants de Toulouse (35% de 3124€) ainsi que 158,67€ (qui est la différence entre 1200€ et 1041,33€) qui serait utilisé pour la part de restauration des étudiants de l'UT.)